

AVIS PUBLIC

ADOPTION ET ENTRÉE EN VIGUEUR

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné que le conseil d'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve a adopté, lors de sa séance ordinaire tenue le 3 juin 2024 à 18 h 30, le règlement suivant :

- Règlement délimitant une zone commerciale portant la désignation « Tétreaultville » dans l'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve (RCA24-27003), à l'intérieur de laquelle peut être formé un district commercial en vue de la constitution d'une société de développement commercial (SDC) ayant compétence dans ce district.

PRENEZ EN OUTRE AVIS que le règlement est maintenant en vigueur.

Toute personne intéressée peut consulter le règlement mentionné ci-dessus à la mairie de l'arrondissement située au 6854, rue Sherbrooke Est, durant les heures normales d'ouverture.

FAIT À MONTRÉAL, CE 10^E JOUR DE JUIN 2024.

La secrétaire d'arrondissement substitut

Annick Barsalou